

Paris, le 04 mai 2015



Pétition nationale pour la revalorisation des Attachés d'Administration Hospitalière

Le SMPS appelle à signer une pétition nationale de mobilisation pour défendre la revalorisation des **Attachés d'Administration Hospitalière (AAH)**.

Depuis un mois, les AAH expriment leur mécontentement via de nombreux mails échangés au sein du réseau des AAH. Les cadres administratifs n'acceptent plus la non-reconnaissance de leur implication. Ils ont toujours relevé le défi des réformes et demandent une valorisation conforme à leurs responsabilités.

Les AAH affirment avec force que l'heure est venue de leur accorder une légitime reconnaissance.

Parce qu'il n'est pas possible de demander chaque jour une contribution plus forte aux AAH, dans un contexte social et financier difficile, sans reconnaissance effective de leur travail, le SMPS demande :

→ **Une revalorisation indemnitaire.** La PFR est promise depuis 2012. Les AAH méritent d'être traités sur un pied d'égalité avec les attachés de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale. La PFR, qui a vocation à devenir le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être la prochaine priorité pour les AAH. Le nouveau dispositif va être mis en place pour les attachés de la fonction publique d'Etat (voir le décret du 20 mai 2014), **pourquoi n'est-il pas testé dans la Fonction Publique Hospitalière ?**

→ **Une amélioration du déroulement des carrières :**

● **La création d'un troisième grade au-delà du principalat.** Les AAH sont de plus en plus nombreux à occuper des postes à haute responsabilité. Là encore, il y a rupture d'égalité avec les attachés de l'Etat qui disposent d'un 3ème grade d'attaché d'administration hors classe (grade fonctionnel créé en 2011 avec un sommet de grille au 7è échelon IB 1015 + un échelon spécial hors échelle A), accessible par tableau d'avancement au choix. Ce 3^{ème} grade doit être créé et attribué aux AAH occupant des fonctions spécifiques de haut niveau.

Une différence entre les Attachés selon leur fonction publique d'appartenance ne peut être maintenue. Les AAH regrettent le manque de reconnaissance de leur travail compte tenu de l'intensification des missions et de la mise en place future des GHT qui vont imposer de revoir les missions des AAH vers plus de responsabilités.

● **Faciliter l'accès au principalat.** L'accès au principalat est limité, voire impossible, il l'est encore plus avec l'arrêté du 15 juillet 2013 fixant le taux de promus/promouvables à la baisse à 10 % ; taux maintenu pour 2015 et 2016.

→ **Une clarification de l'attribution de la NBI.** C'est une préoccupation importante des AAH. L'attribution est établissement-dépendante et crée là aussi une rupture d'égalité entre les collègues.

Paris, le 04 mai 2015

→**L'amélioration des conditions d'exercice.** Ce contexte engendre des tensions au sein du corps qu'il faut résorber. Les AAH ne peuvent travailler sereinement. Ils attendent un signe des pouvoirs publics.

L'attente n'a que trop duré. Cette situation a des conséquences sur la carrière des AAH. Nous le répétons, le statut des AAH n'a pas été revu depuis le décret de décembre 2001. Face à ce peu de reconnaissance, nous perdons les jeunes recrues qui décident de faire d'autres choix professionnels.

Nous nous dépossédons de notre spécificité faute de rémunérations et de perspectives de déroulement de carrière à la hauteur des responsabilités exercées.

En conclusion, il faut prendre garde à ne pas aggraver l'ambiance délétère qui règne parmi les AAH, privés de fait de perspectives statutaires et professionnelles. La révision du régime indemnitaire s'impose. L'exercice hospitalier est difficile. L'hôpital et les structures sociales et médico-sociales doivent attirer des professionnels compétents et formés à ces exercices spécifiques. **Il devient vital que les pouvoirs publics nous entendent et engagent des négociations, sur la base des recommandations du SMPS, pour la mise en œuvre d'un nouveau statut avec une rémunération à la hauteur de leurs compétences et de leurs responsabilités.**

Cette pétition électronique est un premier temps de notre mobilisation. Plus vous serez nombreux(es), plus nous aurons de chances de voir évoluer notre situation positivement. Pour lire et signer la pétition : [cliquez ici](#).

Merci de diffuser ce mail à tous vos contacts.

**Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers,
fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir**